



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **17 décembre 2009**

Délibération n° 2009-1193

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vénissieux

objet : Viabilisation de terrain en vue de la reconstruction du lycée Jacques Brel - Convention avec la région Rhône-Alpes

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Dubos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 4 décembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Christophe Geourjon

Compte-rendu affiché le : 18 décembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, M. Rivalta, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lelièvre, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Mme Tifra, MM. Touleron, Turcas, Uhlich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Brachet), Mme Pédrini (pouvoir à M. Kabalo), MM. Barge (pouvoir à M. Calvel), Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Bernard R (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin, MM. Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Corazzol), Mme Bocquet (pouvoir à M. Forissier), MM. David G. (pouvoir à M. Pili), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), M. Giordano (pouvoir à M. Buna), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Havard (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Lebuhotel (pouvoir à M. Appell), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à Mme Elmalan), MM. Pillon (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Sturla), Terracher (pouvoir à M. Rivalta), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Touraine (pouvoir à M. Justet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra), M. Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Dumas, Genin, Gillet, Lévêque, Réale.

Séance publique du 17 décembre 2009**Délibération n° 2009-1193**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Vénissieux

objet : **Viabilisation de terrain en vue de la reconstruction du lycée Jacques Brel - Convention avec la région Rhône-Alpes**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet de viabilisation de terrain en vue de la reconstruction du lycée Jacques Brel à Vénissieux consiste à prolonger la rue Monmousseau existante jusqu'à la rue de la Démocratie, à reprendre la rue Dreyfus actuelle ainsi qu'à créer les espaces publics liés à ces voiries et à gérer les eaux pluviales du secteur.

Le projet est inscrit à la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) dans le cadre de la politique favoriser la mixité - favoriser le renouvellement des grands quartiers d'habitat social et leur intégration dans le projet urbain du territoire (B 1.1) et a fait l'objet d'une autorisation de programme partielle par délibération n° 2009-0653 du 6 avril 2009 pour les études et travaux préparatoires.

La Région prévoit un démarrage des travaux du lycée en juillet 2010 pour une livraison en septembre 2012. Pour ce faire, le projet nécessite d'araser un talus important du fait des contraintes topographiques situé en partie sur le domaine public communautaire.

Ces terrassements devront être effectués sur l'ensemble des parcelles, Région et Communauté, de manière simultanée et cohérente du fait des hauteurs de talus importantes à décaisser sur chaque parcelle (jusqu'à 6 mètres).

Dans un souci de cohérence pour la réalisation de ces travaux de terrassements et étant donné que la majorité des terrassements à réaliser se situe sur la parcelle de la Région (84 %), celle-ci souhaite porter la maîtrise d'ouvrage globale de ces terrassements.

Une convention doit donc être établie entre la Communauté urbaine et la Région afin de définir les conditions administratives, techniques et financières dans lesquelles ces terrassements seront effectués et financés.

Le coût des études (maîtrise d'œuvre, contrôle technique et coordination sécurité et protection de la santé -CSPS-) et travaux sont évalués, pour la Communauté urbaine, à 200 186 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - les orientations d'aménagement de l'opération de viabilisation des terrains en vue de la reconstruction du lycée Jacques Brel à Vénissieux,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et la région Rhône-Alpes pour les années 2009 à 2011.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale B1 - Favoriser la mixité individualisée sur l'opération n° 1974 le 6 avril 2009 pour la somme de 350 000 €.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et 2011 - compte 231 510 - fonction 821 - pour un montant de 180 168 € en 2010 et 20 018 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 décembre 2009.